



REGLEMENT GRAPHIQUE
CATLLAR
1 / Pôles Structurants

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021



LEGENDE

commune à l'ensemble du Territoire couvert par le PLUi

	Zones Urbaines	UA UB	1UA1, 1UA1c, 1UA2, 1UA2c, 3UA1, 3UA2, 4UA1, 1UB1, 1UBc, 4UB1, 1UB2, 1UB2a, 1UB2b, 1UB2c, 2UB2, 2UB2c, 3UB, 4UB1, 4UB2
	Zones Urbaines Economiques	UC UD UE	1UC, 2UC, 3UC1, 3UC2 1UD, 2UD1, 2UD2 UE, UFc, Uep, Uepc
	Zones Urbaines Touristiques	UT UV	Ut 3UV1, 3UV2
	Zones à Urbaniser	AU1	1AU1, 1AU1E, 2U1, 2AU1E, 3AU1, 3AU1E, 4AU1
	Zones à Urbaniser bloquées	AU2 AU3	1AU2, 2AU2, 2AU2E, 3AU2, 3AU2T 1AU3, 2AU3, 3AU3, 4AU3
	Zones Agricoles	A	A0, A1, A2, A3, A4, A5
	Zones Naturelles	N	N0, N1, N2, N3, N4, N5, N6, N7, N8
	Prescriptions		
	Emplacement Réserve – L151-41 (voir liste en annexe)		
	Diversité Commerciale à protéger ou à développer – L151-16		
	Orientation d'Aménagement et de Programmation – Habitation – L151-6		
	Orientation d'Aménagement et de Programmation – Patrimoine – L151-6		
	Orientation d'Aménagement et de Programmation – Commerce – Économie – L151-6		
	Recul / Voie : 100m – L111-6		
	Recul / Voie : 75m – L111-6		
	Élément Patrimonial à protéger – L151-19		
	Linéaire Patrimonial à protéger – L151-19		
	Secteur Patrimonial à protéger – L151-19		
	Patrimoine écologique à protéger – L151-23		
	Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée – L151-13		
	Bâtiment susceptible de changer de destination L151-11, 2°		
	Droit de Préemption Urbain – R151-52, 7°		
	Périètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre – L151-53-5		
	Périètre d'Étude de la RN116-Marquixanes (arrêté préfectoral du 12 novembre 2018)		
	Zone d'Aménagement Concerté – R151-52, 8°		

